

Syndicat Mixte Avant Pays Savoyard - Comité syndical du 09 décembre 2021 Relevé de décisions

Présents:

Collectivités membres	Délégués titulaires présents	Délégués suppléants votants
Communauté de communes de Yenne	Guy Dumollard, François Moiroud, Virginie Girod,	Marie Christine Bailet,
	Patrick Million Brodaz	
Communauté de communes Val Guiers	Paul Regallet, Georges Cagnin, Jean-Claude	Christian Cevoz Mami
	Paravy, Jean-Pierre Drevet Santique	
Communauté de communes du	Thomas Ilbert, André Bois, Christophe Veuillet,	
Lac d'Aiguebelette	Marie-Lise Marchais,	

<u>Délégués suppléants présents sans droit de vote</u> : Jean-François Hebrard, Claude Lesage, Myriam Ferrari, Daniel Tain

Pouvoirs: Patrick Million-Brodaz à Virginie Girod, Patrick Rouland à André Bois

Excusés: Laurence Boiron, Didier Padey, Nicolas Verguet, Frédéric Touhirat, Patrick Rouland, Monika Wdowiak

1- Actualités

Sans remarque des membres du Comité, le Président indique que le compte-rendu du Comité syndical du 16 mars est validé.

1- Actualités

Informations sur les ressources humaines :

- Leader : la nouvelle chargée de mission Maëlle BOURG est arrivée le 1^{er} décembre
- Poste assistance Smaps : départ de Jennifer BRETTON au 1er janvier, recrutement en cours
- 2 Contrats Lecture : renouvelés pour 1 an début décembre 2021, à 0,8 ETP chacun

> SCOT

Proposition d'une motion sur l'avenir du SCOT

Suite à l'évaluation du SCOT, un certain nombre de questions ont été évoquées. Il s'agit maintenant de les préciser et de formaliser ensemble une motion pour les orientations futures. A cet effet, le Comité SCOT sera réuni à nouveau pour en préciser le contenu.

Le Président, pour tenir compte des remarques plus générales sur l'urbanisme faites pendant l'évaluation du SCOT, propose la rédaction d'une motion. Ce dernier pourrait être conçu par les membres du Comité Scot et du Bureau du Smaps. Il pourrait intégrer les réflexions pour l'avenir de l'urbanisme sur le territoire. Une information pourrait être faite au Comité syndical une fois rédigé.

André Bois indique que selon lui certains éléments auraient dû être intégrés dans la délibération sur l'évaluation du

Guy Dumollard répond en rappelant que la délibération devait porter uniquement sur l'évaluation du SCOT et non pas sur le SCOT et l'urbanisme en général.

Par ailleurs, le Président indique les échanges avec le groupe de travail sur l'évolution des règlementations en termes d'urbanisme. Le questionnement est mené à l'échelle nationale / SCOT

Des propositions sont attendues de la part des élus Scot au niveau national

1 élu supervise cela avec 2 salariés

Propositions faites:

- Outil unique au niveau national, accessible aux SM, EPCI, Communes
- Plateforme pour les open data, documents d'urbanisme, investissements privés...
- Avoir un outil adapté pour anticiper les évolutions et prendre les bonnes décisions en urbanisme

Cet outil doit être prêt pour fin 2022. Coût : 400 000 € fonctionnement/an, mis à dispo gratuitement aux collectivités.

Financements : cherche des partenaires type Véolia, ...

Fonctionnement : par des privés.

Structure: élus et privés (pour les associer aux enjeux). Un GIE sera proposé pour cette gouvernance.

Réponses variées obtenues des participants à ce stade : « sans avis, attention aux privés, d'accord c'est intéressant » Sur 400 – 450 SCOT présents, 40 % exprimés, 80% de ceux-là sont favorables pour la création de cette plateforme, dont G Dumollard.

Des zones blanches sans Scot existent encore... d'où les 40 %.

Aucun engagement n'a été pris à ce stade.

But de cette plateforme :

- Homogénéiser les méthodes de calcul / foncier
- Refaire l'historique du 2011-2021 puis suivre par dizaine d'années.

Les membres du Comité donnent leur accord pour poursuivre ce travail.

- **Information sur la démarche juridique liée à la lettre de Me Galetty** et suite à la décision du Tribunal administratif du 08/12/2020)

Ce sujet concerne un recours d'un particulier à l'égard du PLU de Domessin qui date de 2020. L'avocat Me Galetty qui suit la requête du particulier à l'égard de la Commune sollicite le Smaps porteur du SCOT pour en informer les instances, suite à la décision du Tribunal administratif du 08/12/2020 à laquelle la Commune a fait appel. Cette procédure reste en cours.

Le Président indique que le SCOT est concerné, mais pas attaqué en tant que tel et qu'il n'y a pas de recours contre le SCOT, mais contre le PLU de Domessin. Il précise qu'un avocat a été contacté dans le but de fournir des éléments de réponse par écrit.

Le Comité est ainsi informé de cette affaire. Le Président indique qu'il sera attentif à l'évolution de ce dossier.

Mutualisation des missions d'accueil entre la CC Val Guiers et le Smaps

Le Président informe qu'il s'agit de regrouper les postes d'accueil téléphonique et physique de la CCVG et du Smaps. Cette mission sera assurée par la secrétaire de la CCVG. Cela permet de libérer une partie de temps sur le poste d'assistant Smaps qui pourrait être consacrée notamment à davantage de communication (site web du Smaps, newsletter...) et de soutien à la Directrice. Une convention de mutualisation sera présentée prochainement.

Les membres du Comité donnent leur accord sur cette mutualisation.

Il rappelle que la mutualisation des missions de paye, suivi RH et comptabilité avec la CCVG fonctionne et se développe, que cette coopération apporte de bons services.

2- <u>Délibérations</u>

Budget :

Décision modificative relative à un achat groupé avec Ayn en matière de lecture publique

Dans le cadre du développement des services numériques des bibliothèques de l'Avant Pays Savoyard, le SMAPS a interrogé les communes du réseau sur leur besoin en matériel. Ce recensement a fait l'objet d'un groupement de commande par le SMAPS.

La Commune d'Ayn a sollicité l'achat d'une imprimante ; une convention a été signée entre le SMAPS et la commune précisant les points suivants :

- La commune d'Ayn devient propriétaire du dit matériel
- Les écritures comptables doivent être passées sur des comptes d'attente
 - * le SMAPS règle directement la facture auprès du prestataire sur le chapitre 458101
 - * le SMAPS refacture à la commune sur le chapitre 458201

Afin de pouvoir régler le prestataire, il est nécessaire d'ouvrir les crédits nécessaires sur le chapitre 458101 qui n'ont pas été prévus au moment du budget primitif.

La décision modificative porte ainsi sur le transfert des crédits nécessaires du chapitre 020 « Dépenses imprévues » sur le chapitre 458101 « Opération sous mandat ».

	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	162€			
Chapitre 458101 - Opération sous mandat		162€		

Le Comité syndical, à l'unanimité, donne son accord sur cette délibération.

Ligne de trésorerie : Convention annuelle pour le renouvellement – 60 000 €

Le Vice-président aux finances précise le cadre de cette convention :

- Crédit Agricole pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour 2022.
- Toutes les conditions restent identiques à celles de 2021 hormis le taux sur index qui a baissé (0,99% au lieu de 1,10%).

Le Comité syndical, à l'unanimité, donne son accord sur cette délibération.

Ressources humaines

Le Président informe le Comité des contrats groupe proposés par le Centre de gestion de la Savoie et indique les cadres d'intervention :

Adhésion à la convention de participation risque prévoyance - SIACI St honoré (mandataire) – IPSEC (assureur)

Sont concernés : tous les agents Durée : 6 ans + 1 an éventuel Droit d'entrée : 100 € au CDG

Participation unitaire : 10 € par agent adhérent et par mois

Démarrage au 01/01/2022

Adhésion au contrat groupe risque statutaire – Sofaxis/CNP

Sont concernés : les risques pour tous les agents

Durée: 4 ans

Conditions : franchise 10 jours Démarrage au 01/01/2022

Le Comité syndical, à l'unanimité, donne son accord sur ces 2 délibérations.

- **Création du poste pour la mission d'animation Avélo2**, à mi-temps (annualisable) suite à la réponse positive de l'appel à projet de l'ADEME dans lequel une animation est prévue et cofinancée

La Vice-présidente à la Mobilité indique qu'il s'agit d'un poste de type technicien mobilité vélo, à mi temps, catégorie B, filière technique que l'agent sera contractuel, sur un contrat de projet sur 3 ans et que l'emploi est non permanent.

Dépense prévisionnelle (sous réserve du recrutement) : pour 3 ans : 56 250 € + 2 000 d'équipements Subvention ADEME sur l'animation : 43 500 € + 1500 € pour les frais

- Mission : mettre en place les actions prévues dans la candidature AVELO2
- Référent fonctionnel de cet agent : Christophe MAUREL
- Budget : subvention ADEME 43 500 € et le complément (12 000 €e) est prévu avec un cofinancement des EPCI et pourra être monté via un cofinancement Leader ou CTS.

Voir annexe pour plus d'informations

- **Création du poste d'animateur N 2000** en catégorie B (le cas échéant), financé à 100 % par l'Etat et l'Europe.

Le Président indique qu'il s'agit d'un poste de type technicien, catégorie B, avec une évaluation du temps de travail à 40-45 jours / an. Le contrat correspond à un accroissement temporaire d'activité pour un an (fin au 31/12/2022). Il pourra s'agir soit d'un contrat de travail (création poste), soit d'un contrat de prestation (et alors pas de création de poste)

Dépense prévisionnelle (sous réserve recrutement) : 10 000 € poste chargé (sur l'enveloppe totale 36 000 €, avec des arbitrages possibles entre les missions)

Frais équipements : 2 000 €

Subvention sur l'animation et les frais: 100 %

Mission: mettre en œuvre, animer et gérer les actions du plan annuel N2000

Voir annexe pour plus d'informations

Le Comité syndical, à l'unanimité, donne son accord sur ces 2 délibérations de création de postes.

Une mise à jour du tableau des emplois sera présentée à un prochain Comité. Une présentation des sites N2000 sera effectuée lors d'un prochain Comité.

Création du poste d'assistant Smaps et gestionnaire Leader en catégorie B (le cas échéant)

Le Président indique envisager cette évolution pour mieux correspondre au besoin du Smaps :

- Passage éventuel en catégorie B (actuellement Cat C)
- Leader reste à 40 % (gestion administrative et financière)
- Avec la chargée de mission Leader, veille sur les dispositifs européens (avec volonté de recherche de financements)
- La Mission accueil téléphonique et physique et « logistique » (achats, salles...) est mutualisée avec la CCVG (environ 10-15 %). Cela implique une hausse du BP 2022 de 10 % environ (à compenser par les appels à projets européens dès que possible)
- Développement d'une mission « Communication sur le site internet et Newsletter Smaps » plus importante
- Les autres missions restent analogues, avec un peu plus de rédactionnel (comptes-rendus et délibérations par exemples)
- D'où un profil recherché Gestion, Communication, profil rigoureux et typé rédacteur (cat B)
- Appel à candidatures en cours
- Dépenses : environ 30 000 €
- Subvention leader : 9 600 €

Le Comité syndical, à l'unanimité, donne son accord sur cette délibération.

3- Autres sujets

- Information sur les décisions prises par le Bureau syndical depuis le Comité du 23 septembre Voir notes en annexe
- > Informations diverses:
 - LEADER (Lettre Région sur périmètre)

Le Vice-président C Veuillet indique que la Région préconise un passage de 42 à 12 GAL (Groupe d'action locale) d'échelle départementale. Cela remet en question l'organisation et les principes même de LEADER (proximité du terrain, coopération public/privé qui risque d'être plus difficile à mettre en place). Deux scenarios s'ouvrent pour l'Avant Pays Savoyard, qu'il faudra approfondir techniquement :

- GAL autour des 2 Parcs de Chartreuse et Bauges avec les territoires voisins
- GAL autour des 4 GAL qui coopérent déjà sur l'itinéraire Léman Lyon.
- **EAPLL** En Avant Pays le Livre vient d'avoir lieu. De bons retours ont été formulés sur les spectacles et les animations enfants. Un bilan complet sera présenté à un prochain Comité.
- CTS (méthode, thématiques...),

Il est demandé de diffuser le compte rendu du COPIL à tous les membres du Comité avec la grille projet du futur Contrat départemental.

- **Agate et CRTE**: outil de suivi des projets des communes et EPCI. Le Président indique qu'il est prévu de développer un outil pour recenser et actualiser les projets portés sur le territoire afin d'en avoir une connaissance actualisée régulièrement. Agate est prévu en soutien technique pour cela.

➤ **Prochaines réunions** : Comité Smaps 2022 : 24/02 – 31/03 – 23/06 à 18h30 au Smaps.

Le Président

Guy DUMOLLARD

ANNEXE 1 - Liste des décisions prises en Bureau depuis de le Comité syndical de septembre

Bureau du 19/10/2021 - délibérations prises

- Ressources humaines
 - Prévoyance :

Le Président indique les différents montants de participation dans les EPCI :

CCLA 13 ou 15 € (en cours) - CCY: 13 € - CCVG 10 €

Décision du Bureau du Smaps : passer à 10 €.

- Economie Initiative Savoie
 - Régularisation d'une action 2020 non réalisée : activer la participation du Smaps à l'enveloppe budgétaire d'Initiative Savoie (10 000 €). Pour cela une délibération doit être prise.

Le Bureau donne son accord.

Bureau du 16/11/2021 - délibérations prises

- > TEPOS:
- Eco-défis : Le Bureau donne son accord
- Cadastre solaire le cas échéant (projet, convention, montage financier) : dossier à revoir.
 - > Avelo2:
 - ⇒ Demande de subvention CTS (dans l'optique du COPIL)

Le Smaps est lauréat de l'appel à projet AVELO2. Un cofinancement du CTS était prévu. Il est proposé de solliciter un montant de 10 000 € sur le 1^{er} semestre 2022 sur le CTS comme suit :

CTS Sollicité Dépenses (prévision)

Axe 1: 3 000 10 000

Accompagnement des plans de mobilité des 4 bourgs centres

Axe 2 : pas de sollicitation sur 2022

Axe 3: 7 000 24 000 (50 % du total) Sensibilisation /

information / Flyers

Actions écoles

Actions santé séniors

Une autre tranche pourrait être sollicitée pour la suite de la mise en œuvre du projet jusqu'en 2024.

⇒ Demande de subvention Leader

La demande de subvention au titre de Leader est proposée à hauteur de 20 000 € sur l'axe 2 (parc vélos et mise en place d'un service de location). La mise en œuvre est prévue entre 2022 et 2024.

Le Bureau donne son accord sur ces deux demandes de subventions et deux délibérations.

- Demandes de subventions 2022 :
 - ⇒ Leader : animateur et gestionnaire

Il s'agit de la demande de subvention pour l'année 2022 à hauteur de 80 % des dépenses de personnel sur les 2 postes Leader (les éléments sont en cours de préparation, ils seront présentés en séance)

Le Bureau donne son accord sur ce projet et cette délibération.

Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard

⇒ CTS, dans la perspective du COPIL du 30 novembre :

Postes et actions

Animation territoriale	Smaps	Année 2022	80 000 €
Poste tourisme et patrimoine	Smaps	Année 2022	26 000 €
Poste SCOT et SIG	Smaps	Année 2022	24 000 €
Poste culture	Smaps	Année 2022	14 970 €
Plan d'action Lecture	Smaps	Année 2022	8 500 €
Plan d'action culture	Smaps	Année 2022	4 000 €

Le Bureau donne son accord sur ce projet et cette délibération.

- Sur le reliquat de 58 000 € environ proposition suite au Bureau d'octobre :

Subvention CTS sollicitée :

Avelo2: 10 000 € (ci-dessus)

Habitat : 10 000 € (actions de lancement du plan d'action dont communication)

Mobilité: reporté.

1ère tranche / Grotte St Christophe pour Cœur de Chartreuse : 10 à 20 000 €

CCLA sur le dossier Sanitaires/ Cheminement/Signalétique sur les portes d'entrée touristique : selon les informations à venir sur

le montage financier du projet

Le Bureau donne son accord sur ces demandes de subvention CTS et les délibérations correspondantes.

ANNEXE 2 - Avelo 2

PROFIL DE POSTE TECHNICIEN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE CYCLABLE

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Technicien territorial – Contrat de projet

Collectivité: Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, PA Val Guiers, 73330 Belmont-Tramonet

Emploi : Technicien chargé du développement de la politique cyclable

Durée Hebdomadaire : mi-temps sur la base de 35h00

Type de Contrat : Contractuel 36 mois

Relations hiérarchiques : sous l'autorité de la Direction

et fonctionnelles : C Maurel

Résidence administrative : Belmont-Tramonet

Le territoire de l'Avant pays savoyard est situé sur le Département de la Savoie (73) et

est composé de 3 communautés de communes (CC de Yenne, de Val Guiers et du Lac d'Aiguebelette) regroupant 34 communes et 25000 habitants. Il s'étend sur 300 km² et est couvert par un SCOT depuis 2015.

L'Avant Pays Savoyard est un territoire rural attractif présentant une densité de près de 80 habitants/km² dont la croissance est proche d'1% /an avec de nouveaux résidents qui souhaitent bénéficier de son cadre de vie et de son accessibilité au carrefour entre les agglomérations de Lyon, de Chambéry et de Grenoble.

Descriptif de l'emploi :

Au sein de l'équipe pluridisciplinaire du Syndicat Mixte, et en lien avec la vice-présidente en charge de la mobilité, le/la technicien/ne s'appliquera à mettre en œuvre la politique mobilité définit par les élus des 3 Communautés de communes adhérentes, et plus particulièrement :

- La réalisation des actions définies dans le cadre du programme AVELO2
- L'accompagnement de la mise en œuvre des aménagements du Schéma Directeur Cyclable
- Le développement de l'usage du vélo pour les trajets du quotidien.
- Le déploiement du Savoir Rouler

Missions du poste

1. Animer le comité de pilotage de la politique cyclable

- 2. Accompagner la réalisation d'études pré-opérationnelle d'aménagements cyclables issus du schéma directeur cyclable : voie verte de Chevelu, voie verte Yenne-Chambuet, Liaison Novalaise-Lac, zone commerciale de la Baronnie, voie verte rive ouest du lac d'Aiguebelette
- 3. Mettre en œuvre et suivre des travaux relatifs aux aménagements cyclables et l'expérimentation d'un tronçon chaussidou
- 4. Accompagner la réalisation des plans de mobilités actives pour les 4 centre-bourgs : Yenne, Novalaise, St-Genix, Pont-de-Beauvoisin.)
- 5. Accompagner le changement de pratique vers la mobilité douce auprès des acteurs économiques de la zone commerciale et artisanale de la Baronnie à Pont-de-Beauvoisin
- 6. Accompagner les collectivités dans l'élaboration des demandes de financement relatif à la mobilité vélo
- 7. Mettre en place un service de location/prêt de vélo à destination des habitants
- 8. Coordonner l'organisation des actions de sensibilisation et d'information sur la mobilité vélo : Ateliers, test VAE, Défis vélo, édition d'un document territorial.
- 9. Proposer le déploiement du Savoir Rouler à Vélo sur le territoire en lien avec les établissements scolaires et les services enfance / jeunesse des Communautés de communes.
- 10. Créer et mettre à jour un outil d'évaluation de la politique cyclable sur la base de l'outil Cycloscop (ADEME)

Profil du candidat :

Savoirs et Savoir-faire:

- Connaissance du domaine de la politique cyclable et des aménagements liés
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales.
- Connaissance des pratiques cyclables et des moyens d'incitation
- Capacité d'animation de réunions et de partenariats
- Capacités rédactionnelles (projets, cahier des charges, comptes rendus...)

Savoir-être:

- Goût pour le travail en équipe, sens relationnel
- Sens de l'initiative et force de proposition
- Autonomie, rigueur et méthode
- Capacités d'organisation et d'adaptation
- Goût et pratique régulière du vélo

Prérequis:

- Bac + 3 et expérience professionnelle
- Maitrise des outils bureautiques
- Permis B exigé

Poste à pourvoir : 01/01/2022

Rémunération:

Rémunération sur grille indiciaire agent catégorie B + régime indemnitaire, adhésion au CNAS, contrat collectif prévoyance

ANNEXE 3 - Mission N2000 sur 2022

MISSION ANIMATION ADMINISTRATIVE & TECHNIQUE – NATURA 2000

<u>Cadre</u>: Prestation d'animation Année 2022

Maitre d'ouvrage : Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, PA Val Guiers, 73330 Belmont-Tramonet

Type: Prestation de services

<u>Suivi de la mission</u>: chargé de mission valorisation de l'espace rural

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer au maintien ou au rétablissement dans un « état de conservation favorable » de la biodiversité menacée à l'échelle communautaire.

Une partie significative du patrimoine naturel de l'Avant-pays savoyard relève de ces enjeux de préservation. Il s'agit d'une trentaine d'espèces et d'habitats pour lesquels **17 sites** de l'Avant-Pays ont fait l'objet d'un zonage les regroupant au sein du « **réseau de zones humides, pelouses sèches, boisements et falaises de l'Avant-Pays Savoyard** ».

Le site Avant-pays savoyard est classé Natura 2000 à la fois pour **la faune et flore sauvage et les habitats naturels** » mais également pour les « **oiseaux** ».

33 communes sont concernées **dont 7 hors SMAPS (**Chanaz, Conjux, St-Pierre-de-Curtille, Vimines, St-Christophe-la-Grotte, Corbel et St-Pierre d'Entremont (73))

L'ensemble de ces sites dispersés permet de regrouper sur une surface limitée un échantillonnage exceptionnel d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire :

15 habitats, 3 poissons;

1 amphibien : le Sonneur à ventre jaune ;

1 plante : le Liparis de Loesel ;

7 invertébrés : 6 insectes, dont 4 espèces de papillons, et 1 crustacé : l'Ecrevisse à pattes blanches ; 8 mammifères, dont 6 des 10 espèces communautaires présents en Rhône-Alpes.

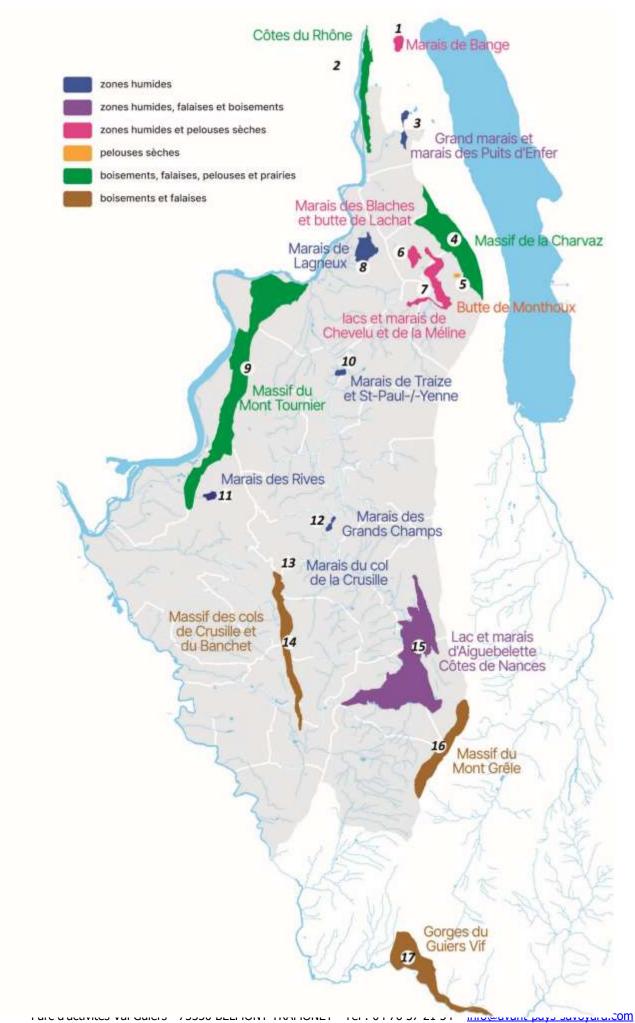
14 espèces d'oiseaux notamment avifaune rupestre.

Le document d'objectifs (DOCOB) a été validé en février 2006 avec comme principaux points de vulnérabilité du site :

- Intensification agricole
- Exploitation forestière
- Régression des roselières
- Fermeture des zones de marais
- Usages touristiques ou d'activités de pleine nature (escalade, parapente,...)

Au-delà de la biodiversité, on note une menace sur la qualité des **paysages** et ainsi l'attractivité du territoire notamment pour le tourisme dont la stratégie s'organise autour de l'**écotourisme**.

<u>LE SITE</u> est éclaté en **17 sous-sites** pour une superficie totale de **3118 ha** ce qui représente 8 % de la superficie de l'Avant pays savoyard.



Objet de la mission

- L'animation technique et administrative du site Natura 2000 de l'Avant Pays Savoyard
- La réalisation des actions définies par le comité de pilotage Natura 2000
- Le suivi de l'élaboration du document d'objectif Natura 2000

Contenu de la mission

Missions récurrentes >

Mission	Prévisionnel jour
Organiser, réunir le comité de pilotage Natura 2000 : 2 visites terrain, 1 copil annuel	5
Rédiger la convention annuelle avec le Conservatoire d'espace naturel de la Savoie	1
Assurer le suivi des inventaires scientifiques annuels réalisés sur les sites natura 2000 en	1
lien avec la Cen Savoie et la communication des résultats	
Réalisation du bilan d'activité année N-1 et de la demande de versement des crédits	2
Rédaction du prévisionnel d'activité N+1 et de la demande de financement	3
Suivi administratif et budgétaire : marchés, devis, commandes, en lien avec le service comptabilité.	2
Apport d'information pour les projets soumis à évaluation d'incidence Natura 2000	1
Veille ponctuelle sur les sites : projets, manifestations, rencontre d'acteurs/usagers	1
Reporting et animation interne SMAPS (pilotage, échanges, délibération, communication)	5
Participation réseaux Natura DDT – DREAL (Savoie – Région)	2
TOTAL	23

Missions spécifique année 2022 >

Mission	Budget Natura/autre	Prévisionnel jour
Accompagnement du projet de créations d'outils pédagogiques du Marais de Lagneux en lien avec le Cen Savoie (définition des	6500 € (2022)	3
besoins, chiffrages, suivi de réalisation) Accompagnement des actions de valorisation/animation du site du Marais de Lagneux	Animation	3
Accompagnement du projet de table de lecture du Mollairon avec la commune de Billième (validation de la maquette, suivi du chantier de pose) – opération budget 2021.	4.000 € (2021)	2
Accompagnement du projet d'observatoire des lacs de Chevelu : plate-forme d'observation des lacs. (Projet Cen Savoie à accompagner en lien avec la commune et partenaires)	15.000 € (Cen Savoie)	3
Action spécifique écrevisses sur bassin versant de la Méline (concertation habitants, exploitants)	Animation	4
Suivi de la révision du plan de gestion du Marais des Rives (Cen Savoie)	Réunion	1
Suivi des animations réalisées par France Nature Environnement (collège de Yenne et école de Lucey)	2724€ (2022) Echanges/bilan	1
Définition et suivi du partenariat avec LPO Savoie : comptage avifaune, sensibilisation vol libre	2.750 € (2022) Animation/échanges	3
Autres missions potentielles (plaquette papillons, panneau vol libre Mont du Chat		2
	TOTAL	22